



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 27
- procurations : 6
- ayant pris part au vote : 33

L'an deux mille vingt-trois et le 27 septembre à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 21 septembre 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME PHILIPPE BAUMLIN, MME MONIQUE GUEDES, M. LAURENT ORTIC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. YANNICK PUGET, MME CHRISTINE CELERIER, M. FREDERIC BAMIERE, MME FLORENCE TOULZE, M. FREDERIC COMBE, M. JULIEN CADIEU, MME DANIELE CABERO, M. JEAN-MARC DOMENEGHETTY, MME CHRISTINE PERROUX, M. DENIS MOLET, M. PHILIPPE MERLEY, MME GERALDINE SERRET-PERES, M. PHILIPPE GARDE, M. GUY MITTAUX, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME NADINE MAURIN, MME MARIE-LOUISE GRUEL, M. DIDIER DEHOURS

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. LAURENT ROUX (POUVOIR A M. NAVARRO), M. JOËL FEULLERAT (POUVOIR A MME BEC), M. DAVID ROFE (POUVOIR A M. PERE), MME NATHALIE SIMON-LABRIC (POUVOIR A M. COMBE), MME ROXANE JARRIGE (POUVOIR A M. ORTIC), MME CAROLE FERRE (POUVOIR A MME CABERO).

M. FREDERIC COMBE EST ELU SECRETAIRE DE SEANCE

DÉLIBÉRATION n°2023/90

Objet : Achat et installation de brasseurs d'air - Groupement de commande.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Mairie de Toulouse, les villes d'Aucamville, d'Aussonne, de Balma, de Cornebarrieu, de Saint-Jory, de L'Union, de Tournefeuille et de Villeneuve-Tolosane ont décidé d'un commun accord de recourir ensemble à l'achat et à l'installation de brasseurs d'air.

Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations, il est proposé de créer un groupement de commandes en application de l'article L.2113-6 du Code de la Commande publique.

La convention constitutive de ce groupement de commandes définit ses modalités de fonctionnement du groupement, désigne la Mairie de Toulouse comme coordonnateur.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver la convention portant création de groupement de commandes N°23VT02 en vue de mutualiser l'achat et l'installation de brasseurs d'air dans les conditions visées par l'article L.2113-6 du Code de la Commande publique.
- De désigner la Mairie de Toulouse coordonnateur dudit groupement de commandes. La Commission compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur.
- De l'autoriser à signer la convention et tous actes aux effets ci-dessus.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention portant création de groupement de commandes N°23VT02 en vue de mutualiser l'achat et l'installation de brasseurs d'air dans les conditions visées par l'article L.2113-6 du Code de la Commande publique.
- De désigner la Mairie de Toulouse coordonnateur dudit groupement de commandes. La Commission compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous actes aux effets ci-dessus.

Pour copie conforme,



Le Maire,
Marc PÉRE